

# ÉCOLE PRIVÉE VAL- SAINT- ANDRÉ

*V.S.A School*

19 Avenue Malacrida

13100 AIX EN PROVENCE

Tél. 04.42.27.14.47 Fax 04.42.27.23.16

Internet : [www.ecole-val-saint-andre.fr](http://www.ecole-val-saint-andre.fr)

Email : [ecolevsa@hotmail.fr](mailto:ecolevsa@hotmail.fr)

Chers parents,

Veillez trouver ci-joint :

- La liste des livres
- Les différentes dates de la rentrée ainsi que la date de retour des devoirs de vacances (pour les élèves concernés)
- L'autorisation de sortie pour les collèges et lycées (**à nous retourner**)
- L'autorisation du droit à l'image et les données téléphoniques et mails (**à nous retourner**)
- Les plans de travail du 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Trimestre
- Le règlement intérieur de l'école (**dont un exemplaire est à nous retourner, l'autre à conserver**)
- L'information pour l'uniforme
- La fiche sanitaire

Ces documents devront être retournés avant **le 9 AOUT (dernier délai)**

## Pour les classes de collège et lycée

L'inscription à l'étude du soir et le règlement intérieur de l'étude seront distribués en même temps que l'emploi du temps, ce qui vous permettra d'inscrire votre enfant à 1h d'étude dirigée en fonction de l'emploi du temps (Lundi, Mardi et Jeudi) pas d'étude le Vendredi.

## DEVOIRS DE VACANCES

La date du retour des devoirs de vacances pour les élèves concernés est fixée au **22 Août 2024**. Après cette date les devoirs ne seront plus reçus.

## FOURNITURES SCOLAIRES COLLEGE

Pour vous faciliter l'accès aux fournitures scolaires, nous avons mis en place un dispositif novateur et facultatif. Avec CMALISTE, vous pouvez recevoir chez vous le matériel demandé pour la rentrée :

1. Rendez-vous sur « [cmaliste.fr](http://www.cmaliste.fr) » <http://www.cmaliste.fr>
2. Recherchez votre département, puis votre ville, puis votre établissement.
3. Les listes apparaissent → choisissez celle qui concerne votre enfant.
4. Ajoutez du matériel complémentaire si besoin.
5. Validez, réglez, et recevez votre colis à l'adresse de votre choix.

TSVP

## FOURNITURES SCOLAIRES LYCEE

Un complément à cette liste sera donné aux élèves pendant la semaine de la rentrée par les différents professeurs : 2 classeurs format A4 (1 maison et 1 école), fiches bristol format, feuilles doubles et simples (perforées, grands carreaux), feuilles plastiques et intercalaires. Se munir d'une trousse : stylo etc..., un cahier de brouillon, un agenda.

## DATES DE LA RENTREE 2024/2025

- POUR LES CLASSES DES MATERNELLES :

La pré-rentrée se déroulera le **LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024** de 9h à 11h (pas de cafétéria)  
La rentrée s'effectuera le **MARDI 3 SEPTEMBRE 2024** aux heures habituelles de cours (cafétéria en service)

- POUR LES CLASSES DES PRIMAIRES :

La pré-rentrée se déroulera le **LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024** de 13h à 15h (pas de cafétéria)  
La rentrée s'effectuera le **MARDI 3 SEPTEMBRE 2024** aux heures habituelles de cours (cafétéria en service)

- POUR LES CLASSES DE 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> :

La pré-rentrée se déroulera le **MECREDI 4 SEPTEMBRE 2024** de 9h à 11h (pas de cafétéria)  
La rentrée se déroulera le **JEUDI 5 SEPTEMBRE 2024** aux heures habituelles de cours (cafétéria en service)

PAS D'ETUDE LA PREMIERE SEMAINE

- POUR LES CLASSES DE 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> et Terminales :

La pré-rentrée s'effectuera le **MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2024** de 9h à 11h (pas de cafétéria)

La rentrée se déroulera le **JEUDI 5 SEPTEMBRE 2024** aux heures habituelles de cours (cafétéria en service)

PAS D'ETUDE LA PREMIERE SEMAINE

## ETUDE

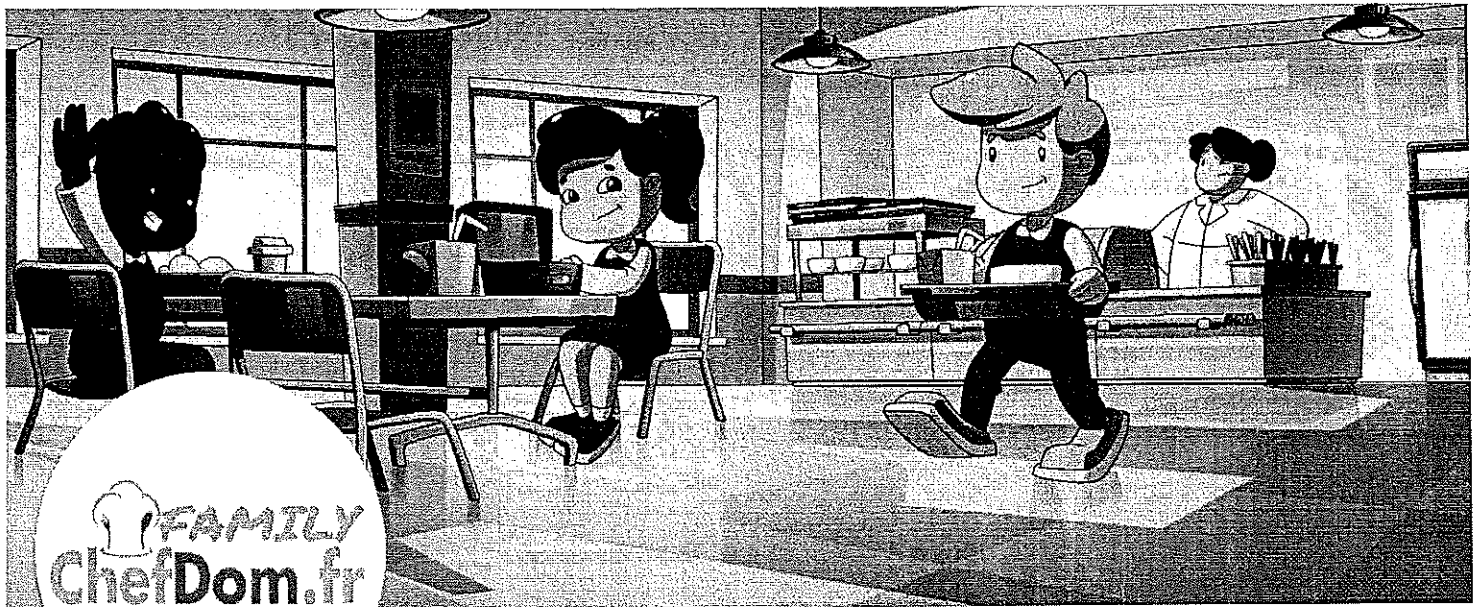
Pour les classes de collège l'étude ne sera pas assurée la première semaine de cours (du 2 Septembre au 6 Septembre 2024).

## DEVOIRS SURVEILLES

La première semaine les devoirs surveillés seront :

- pour la classe de 6<sup>ème</sup> : **Français**
- pour les classes de 5<sup>èmes</sup> : **Maths**
- pour les 4<sup>èmes</sup> : **Anglais**
- pour les 3<sup>èmes</sup> : **Histoire Géographie**
- pour les classes de 2<sup>ndes</sup>, 1<sup>ères</sup> et Terminales : **voir calendrier des DS** (distribué à la rentrée)

Bonne rentrée



**FAMILY  
ChefDom.fr**

*O'Gout du Monde*



## La restauration scolaire privée

**FAMILY ChefDom** est une application web dédiée à l'organisation et à la gestion du repas scolaire de votre enfant au sein de son établissement d'enseignement privé, les repas sont élaborés par nos soins dans notre cuisine centrale le jour même puis conditionnés individuellement pour être distribués dans les établissements pour la consommation directe.

Nous utilisons 70% de produits frais, 20% de produits surgelés et 10% de produits en conserves, nous nous engageons au respect de la qualité des produits utilisés pour l'élaboration des repas scolaires.

Nos fruits et légumes sont issus de circuits courts à 80% produits locaux, 100% de nos viandes & volailles sont issus de pays Européen et de France, tous nos produits laitiers et fromages sont issus à 100% de nos régions de France.

Notre engagement pour la préservation des pêcheries en mer nous pousse à utiliser des poissons (MSC pêche durable).

Inscrivez-vous sur l'application **GRATUITEMENT** et vous pourrez choisir la formule repas que vous souhaitez **SOUSCRIRE** sous forme d'abonnement mensuel, trimestriel, annuel et à la carte.

Les **INSCRIPTIONS** aux Formules Repas pour la rentrée 2024/2025 devront être souscrites avant le **2 août 2024** sauf pour la formule repas (**À la carte**).

Le tarif du repas sera adapté selon la formule que vous choisirez, nos plateaux-repas complets sont adaptés aux maternelles, primaires, collèges et lycées sous forme de menus distincts présentés sur notre application.

(Menu maternelle semaine en cours & semaine suivante, menu primaire, collège et lycée semaine en cours & semaine suivante)

Pour la rentrée 2024/2025 les menus seront mis en ligne à partir du **22 août 2024** dans la section **Menus Scolaires** de notre application.

Vous pouvez aussi remplir un formulaire pour une demande de repas spécifique pour troubles de santé ou d'allergies alimentaires : (régime alimentaire pour allergie, régime alimentaire pour diabète, régime alimentaire autre).

Toute l'équipe **FAMILY ChefDom** vous souhaite une bonne rentrée scolaire.

Application web: <https://family.chefdom.fr>

Family ChefDom, service proposé par la société ChefDom pour la restauration scolaire des établissements d'enseignement scolaire privés.

+33(0)749130875 / [family@chefdom.fr](mailto:family@chefdom.fr) / ChefDom, 6 rue de la Cave 13390 AURIOL

HACCP / ROFHYA Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 93 0466 15 2020

478 882 921 R.C.S. Marseille



# ÉCOLE PRIVÉE VAL- SAINT- ANDRÉ

*V.S.A School*

Maternelles Primaires Collèges et Lycées International Sections

Sections Bilingues : E.F.L

société au capital de 7 622,45 €

RCS Aix en Provence BP 407 661 057 Ape 802 A

19 Avenue Malacrida

13100 AIX EN PROVENCE

Tél. 04.42.27.14.47 Fax 04.42.27.23.16

Internet : *www.ecole-val-saint-andre.fr*

Email : *ecolevsa@hotmail.fr*

*Cambridge International Centre FR 607*

## AUTORISATION DE SORTIE COLLEGE ET LYCEE

J'autorise mon fils, ma fille.....en classe de.....à quitter

L'établissement en cas d'absence d'un professeur et entre 12h et jusqu'à la reprise de ses cours  
(13h ou 14h) :

OUI

NON

(rayer la mention inutile)

En cas d'autorisation de sortie je dégage l'école Privée Val St André de toute responsabilité.

(mention "lu et approuvé")

Le.....

Signature des parents.....



# ÉCOLE PRIVÉE VAL- SAINT- ANDRÉ

## V.S.A School

Maternelles, Primaires, Collèges et Lycées  
International Sections: Junior school, I.G.C.S.E, "A" LEVEL

Sections Bilingues : E.F.L

société au capital de 7 622,45 €

RCS Aix en Provence BP 407 661 057 Ape 802 A  
19 Avenue Malacrida

13100 AIX EN PROVENCE

Tél. 04.42.27.14.47 Fax 04.42.27.23.16

Internet : [www.ecole-val-saint-andre.fr](http://www.ecole-val-saint-andre.fr)

Email : [ecolevsa@hotmail.fr](mailto:ecolevsa@hotmail.fr)

Cambridge International Centre FR 607

### DE CESSION DU DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) Mme, Mr....., père, mère, tuteur,  
de l'enfant :....., classe de.....

autorise / n'autorise pas

l'utilisation par l'Ecole Val Saint André de photos et vidéos prises de mon enfant.

(Rayer la mention inutile)

### AUTORISATION UTILISATION DES COORDONNEES TELEPHONIQUES ET ADRESSE MAIL

#### MERE :

Je soussigné(e) Mme,.....mère, tuteur,

de l'enfant :....., autorise l'utilisation par

la Direction de l'Ecole Val Saint André et de l'équipe enseignante, de mon numéro de téléphone

ou adresse mail pour me contacter.

TSVP

**PERE :**

Je soussigné(e) Mr,.....père, tuteur,  
de l'enfant :....., autorise l'utilisation par  
la Direction de l'Ecole Val Saint André et de l'équipe enseignante, de mon numéro de téléphone  
ou adresse mail pour me contacter.

Date :.....

Signature :



# ÉCOLE PRIVÉE VAL- SAINT- ANDRÉ

## V.S.A School

Maternelles, Primaires, Collège et lycée  
International Sections: Junior school, I.G.C.S.E, "A" LEVEL

Sections Bilingues : E.F.L

19 Avenue Malacrida  
13100 AIX EN PROVENCE

Tél. 04.42.27.14.47 Fax 04.42.27.23.16

Internet : [www.ecole-val-saint-andre.fr](http://www.ecole-val-saint-andre.fr)

Email : [ecolevsa@hotmail.fr](mailto:ecolevsa@hotmail.fr)

### PLAN DE TRAVAIL DU PREMIER TRIMESTRE *A TOUS BONNE RENTREE*

#### CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES (Zone B)

**Toussaint** : du **Vendredi 18 Octobre 2024** après les cours au **Lundi 4 Novembre 2024** aux heures habituelles de cours.

**Jour férié** : lundi 11 novembre 2024

**Noël** : du **Jeudi 19 Décembre 2024** au **Lundi 6 Janvier 2025** aux heures habituelles de cours.

#### CALENDRIER DES NOTES

1 bulletin trimestriel: **Vendredi 2 Décembre 2024**

Résultats du brevet blanc pour les élèves de 3<sup>ème</sup> et du bac blanc pour les élèves de 1<sup>ère</sup> et Terminale.

#### CALENDRIER DES COMPOSITIONS ET DES EXAMENS BLANCS

Compositions trimestrielles pour les élèves de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 2<sup>nd</sup> et 1<sup>ère</sup>, brevet blanc pour les élèves de 3<sup>ème</sup>, bac blanc pour les élèves de 1<sup>ère</sup> et Terminale: semaine du **Lundi 18 Novembre** au **Vendredi 22 Novembre 2024**.

#### LES DEVOIRS SURVEILLES

1 devoir surveillé a lieu chaque semaine, disciplines alternées. Le calendrier de ces D.S sera communiqué aux élèves dès la rentrée : aucune modification ne pourra être apportée.

**La première semaine les devoirs surveillés seront :**

- pour la classe de 6<sup>ème</sup> : **Français**
- pour les classes de 5<sup>èmes</sup> : **Maths**
- pour les 4<sup>èmes</sup> : **Anglais**
- pour les 3<sup>èmes</sup> : **Histoire Géographie**
- pour les classes de 2<sup>ndes</sup>, 1<sup>ères</sup> et Terminales : **voir calendrier des DS.**

TSVP

## REUNION PARENTS-PROFESSEURS

Les réunions du premier trimestre auront lieu le **Mercredi 16 Octobre 2024**

- de 13h à 16h pour les maternelles et les primaires
- de 14h à 17h pour le collège et Lycée

Photo de classe : le **Jeudi 17 Octobre 2024**

## INFORMATIONS GENERALES

Rappel de certains points du règlement intérieur de l'école :

- Ouverture de l'école à 7h45 le matin et fermeture à 17h50
- Fournir un certificat médical pour toutes absences supérieures à 48h
- Nous demandons également aux élèves de faire preuve de ponctualité (en particulier lors de la première heure de la matinée) Désormais en cas de retard trop important l'élève ne sera pas accepté en classe.
- En cas d'absence de votre enfant merci de prévenir le secrétariat par mail : [ecolevsa@hotmail.fr](mailto:ecolevsa@hotmail.fr).

Bon trimestre.

*ÉCOLE PRIVÉE VAL- SAINT- ANDRÉ*  
*V.S.A School*  
Maternelles, Primaires, Collège et Lycée  
International Sections: Junior school, I.G.S.C.E, "A" LEVEL  
Sections Bilingues : E.F.L  
société au capital de 7622,45 €  
RCS Aix en Provence BP 407 661 057 Ape 802 A  
19 Avenue Malacrida  
13100 AIX EN PROVENCE  
Tél. 04.42.27.14.47 Fax 04.42.27.23.16

**PLAN DE TRAVAIL DU LUNDI 6 JANVIER 2025**  
**aux VACANCES DE PRINTEMPS**

**CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES:**

- **Hiver** : du **Vendredi 7 Février 2025** après les cours au **Lundi 24 Février 2025** aux heures habituelles de cours.

- **Printemps** : du **Vendredi 4 Avril 2025** après les cours au **Mardi 22 Avril 2025** aux heures habituelles de cours.

**CALENDRIER DES BULLETINS:**

1 bulletin trimestriel : **Vendredi 14 Mars 2025**

+ Résultats du brevet blanc pour les élèves de 3<sup>ème</sup>, du bac blanc pour les élèves de 1<sup>ère</sup> et Terminales et compositions pour les élèves de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>.

**CALENDRIER DES COMPOSITIONS, EXAMENS BLANCS :**

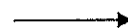
**Du lundi 3 Février au Vendredi 7 Février 2025**

**RÉUNION PARENTS-PROFESSEURS : PRESENCE OBLIGATOIRE**

Maternelles - Primaires : **Mercredi 5 Février de 12h à 15h**

Collèges : **Mercredi 5 Février de 12h à 15h**

Lycées : **Mercredi 5 Février de 12h à 15h**



## INFORMATIONS GENERALES

Rappel de certains points du règlement intérieur de l'école :

- Ouverture de l'école à 7h45 le matin et fermeture à 17h50
- Fournir un certificat médical pour toutes absences supérieures à 48h
- Nous demandons également aux élèves de faire preuve de ponctualité (en particulier lors de la première heure de la matinée) Désormais en cas de retard trop important l'élève ne sera pas accepté en classe.
- En cas d'absences de votre enfant merci de prévenir le secrétariat par mail : [ecolevsa@hotmail.fr](mailto:ecolevsa@hotmail.fr).

Bon Trimestre

# ÉCOLE PRIVÉE VAL- SAINT- ANDRÉ

## V.S.A School

Maternelles, Primaires, Collège et Lycée  
International Sections: Junior school, I.G.C.S.E, "A" LEVEL

Sections Bilingues : E.F.L

société au capital de 7 622,45

RCS Aix en Provence BP 407 661 057 Ape 802 A

19 Avenue Malacrida

13100 AIX EN PROVENCE

Tél. 04.42.27.14.47 Fax 04.42.27.23.16

Internet : [www.ecole-val-saint-andre.fr](http://www.ecole-val-saint-andre.fr)

Email : [ecolevsa@hotmail.fr](mailto:ecolevsa@hotmail.fr)

Cambridge International Centre FR 607

### A L'ATTENTION DES PARENTS.

### PLAN DE TRAVAIL DU 3<sup>ème</sup> TRIMESTRE ANNEE SCOLAIRE 2024 / 2025

Durant le 3<sup>o</sup> trimestre, les parents désireux de rencontrer les professeurs peuvent le faire en prenant rendez-vous par l'intermédiaire de leur enfant (utiliser le carnet de correspondance).

#### Calendrier des vacances scolaires:

Printemps: du Vendredi 4 Avril 2025 après les cours au Mardi 22 Avril 2025 aux heures habituelles de cours.

Ascension : du Mardi 27 Mai 2025 après les cours au Lundi 2 Juin 2025 aux heures habituelles de cours

Jours fériés :

Jeudi 1<sup>er</sup> Mai 2025

Jeudi 8 Mai 2025

Lundi de Pentecôte le Lundi 9 Juin 2025

#### Calendrier des notes

Pour les élèves de 1<sup>er</sup> et de Terminales : 1 bulletin trimestriel le Lundi 2 Juin 2025

Pour les élèves de 2<sup>nd</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> : 1 bulletin trimestriel le Vendredi 13 Juin 2025

Résultats du brevet blanc pour les élèves de 3<sup>o</sup> et 1<sup>ère</sup> : Vendredi 13 Juin 2025

#### Compositions et examens blancs :

Les compositions trimestrielles pour les élèves de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 2<sup>nd</sup> et 1<sup>o</sup>, le brevet blanc pour les élèves de 3<sup>ème</sup>, le bac blanc de français pour les élèves de 1 se dérouleront du Lundi 19 Mai au Vendredi 24 Mai 2025.

T.S.V.P

## RAPPEL

Nous vous rappelons que les règlements des scolarités doivent être effectués aux dates indiquées soit dans les trois premiers jours du mois

Tous les élèves doivent être en règle avec l'économat avant la fin de l'année scolaire.

## URGENT

Les parents qui ont la possibilité de payer sur les mois d'été, veuillez svp avoir l'obligeance de nous faire parvenir les mois restants qui seront mis à l'encaissement aux dates indiquées.

## Fin des classes :

Pour le détail du Baccalauréat et du Brevet, connectez vous sur [educam.gouv.fr](http://educam.gouv.fr) allez sur la rubrique concours, emplois, carrières.

- Pour les classe du lycée attendre le nouveau calendrier
- Pour la 3<sup>o</sup> : Vendredi 6 Juin les révisions intensives obligatoires sont prévues du Mardi 10 Juin au Vendredi 13 Juin ( les dates pourraient être modifiées en fonction des épreuves du brevet )
- Pour les 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> : Mardi 17 Juin.

**LES COURS ET REVISIONS SERONT IMPERATIVEMENT ASSURES JUSQU'AUX DATES INDIQUEES.**

Fête de l'école : mi- Juin

Rentrée scolaire : Les dates de rentrée vous seront communiquées courant juillet.

La Direction

# ÉCOLE PRIVÉE VAL- SAINT- ANDRÉ

## V.S.A School

Des Maternelles aux Terminales  
International Sections: Junior school, I.G.S.C.E, "A" LEVEL

Sections Bilingues : E.F.L

société au capital de 7622,45 euros

RCS Aix en Provence BP 407 661 057 Ape 802 A

19 Avenue Malacrida

13100 AIX EN PROVENCE

Tél. 04.42.27.14.47 Fax 04.42.27.23.16

Internet : [www.ecole-val-saint-andre.fr](http://www.ecole-val-saint-andre.fr)

Email : [ecolevsa@hotmail.fr](mailto:ecolevsa@hotmail.fr)

Cambridge International Centre FR 607

NOM DE L'ELEVE : ..... PRENOM : ..... CLASSE : .....

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR COLLEGE ET LYCEE ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

*L'année scolaire que vous allez vivre devra être suivie avec sérieux et nous demandons à tous de faire un effort particulier pour l'exactitude, l'assiduité et le travail. Les consignes données par le règlement intérieur devront être suivies et ne supporteront aucune dérogation.*

*Règlement en double exemplaire dont l'un est à nous retourner par retour.*

### HORAIRES

Ouverture de l'école à 7h45 et fermeture à 17h.

Par demi-journée il n'y a qu'une récréation : 9h55 à 10h10 et de 14h55 à 15h10.

Aucune sortie ne sera permise sans autorisation. Les absences et les retards devront être justifiés par un mot des parents daté et signé au retour de l'enfant ainsi que par mail envoyé sur [ecolevsa@hotmail.fr](mailto:ecolevsa@hotmail.fr) ou par téléphone.

### DISCIPLINE

RETENUE : Durée de 1h 30 à 3h ou devoirs supplémentaires comptabilisés dans la moyenne.

1) Retards non justifiés, (les professeurs ne peuvent être dérangés continuellement pendant un cours par les retardataires).

2) Devoirs non rendus et leçons non apprises.

3) Absence de matériel tenue de sport **obligatoire** : pantalon de couleur marine et tee-shirt blanc griffés VSA.

### **RENOI DE 1 à 3 JOURS**

- 1) Élève ayant une attitude qui pourrait lui porter préjudice ainsi qu'à l'école.
- 2) Absences non justifiées (**Les absences de plus de 48 heures nécessitent un certificat médical.**)

**Les absences d'une durée inférieure à 48h devront être signalées par téléphone ou par mail à l'école le matin même et un coupon devra être rempli sur le carnet de liaison et remis à l'école lors du retour de l'enfant.**

- 3) Élève perturbant un cours.
- 4) Sortie de l'école sans autorisation.
- 5) Absences non justifiées aux compositions, tests ou examens blancs.
- 6) **Interdiction formelle de se rendre dans les résidences privées autour de l'école ou d'y garer son véhicule.**
- 7) Non respect pour le matériel mis à la disposition des élèves (tables, chaises, ordinateurs).

**Ces actes entraîneront une réunion avec les parents, l'élève, les professeurs et la direction**

### **EXCLUSION DÉFINITIVE**

Fautes graves à l'appréciation de la Direction de l'école : élève manifestant un acte de violence à l'égard d'un de ses camarades ou d'un professeur, manque de respect avéré, manque d'assiduité, absence de travail.

### **EXAMENS INTERNES-DEVOIRS SURVEILLÉS**

Des heures de devoirs surveillés (disciplines alternées) sont prévues chaque semaine. La présence y est obligatoire (le calendrier sera remis aux élèves à la rentrée.)  
Trois bacs blancs sont prévus pour les classes de 1ère et de terminales, 3 brevets blancs en classe de 3ème, pour les autres classes (6ème, 5ème, 4ème) des compositions trimestrielles sont également prévus.

**TOUTE ABSENCE NON JUSTIFIÉE AUX COMPOSITIONS, TESTS OU EXAMENS BLANCS SERA SANCTIONNÉE PAR UN ZÉRO QUI FIGURERA DANS LE DOSSIER DE L'ÉLÈVE ET ANNULERA LES ÉPREUVES.**

### **TENUE VESTIMENTAIRE ET COIFFURE**

Une tenue correcte est exigée dans l'école : pour les élèves des classes de 6èmes uniforme obligatoire et vivement conseillé pour les élèves de 5<sup>èmes</sup>

- 1) Pas de pantalon troué
- 2) Pas de tee-shirt court pour les filles
- 3 Pas de "débardeur" pour les garçons
- 4) Pas de casquette dans l'établissement (sauf en cas de forte chaleur dans la cour)
- 5) Pas de piercing
- 6) Pas de cheveux colorés ou coupes extravagantes.
- 7) Les bermudas sont autorisés, les shorts sont interdits.
- 8) **Les joggings ne doivent être portés que pour le sport (c'est-à-dire le jour de cette discipline).**

**Les élèves dont la tenue ne serait pas correcte seront exclus de l'école pour y revenir dans une tenue adaptée.**

- 9) Chaussures de plage interdites.



10) Tenue de sport obligatoire : Bas de jogging bleu marine, tee shirt blanc, sweat shirt griffés VSA.

### **TÉLÉPHONES PORTABLES / OBJETS DE VALEUR INTERDITS**

**Les téléphones portables sont interdits. Pour des raisons de sécurité, si un enfant possède un téléphone portable, il doit rester au fond de son sac et être éteint sous peine d'être confisqué. L'école Val Saint André se dégage de toute responsabilité en cas de perte, de vol, de prêt ou d'oubli dans les classes.**

**Si un téléphone portable est utilisé sans autorisation ou sonne lors d'un cours, celui-ci pourra être confisqué et ne sera restitué qu'aux parents en main propre. Il est strictement interdit de diffuser sur les réseaux sociaux des images de professeurs ou camarades de classe.**

**Afin de prévenir les pertes éventuelles, il est interdit d'apporter des objets de valeur et des sommes d'argent dans l'école. L'école Val Saint André se dégage de toute responsabilité en cas de disparition des dits biens.**

### **ECOUTEURS POUR SYSTEMES AUDIO ET APPAREILS PHOTOS**

**Ceux-ci sont formellement interdits dans l'école et seront confisqués en cas d'utilisation. Nous vous rappelons que conformément à la loi relative à la protection de l'image il est interdit sous peine de poursuites judiciaires de prendre des photos à l'insu des personnes et de les diffuser sur le net.**

### **OBJETS DANGEREUX**

Interdiction d'avoir en sa possession sous peine d'être exclu.

- 1) Des couteaux.
- 2) Des ciseaux à bout pointus.
- 3) Des cutters.
- 4) Des pistolets à bille ou tout objet présentant une dangerosité.

**Les élèves qui apportent leur repas doivent avoir un couteau et une fourchette en plastique ou en bois.**

### **CASIERS SCOLAIRES**

**Des casiers ouverts sont à la disposition des élèves pour les classes de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. Nous nous dégageons de toute responsabilité en cas de prêts ou d'emprunts de livres entre les élèves.**

**Cependant nous conseillons évidemment que tous les livres soient recouverts et étiquetés avec le nom prénom et classe de l'enfant.**

### **MODIFICATION DES HORAIRES-EMPLOI DU TEMPS**

Il est possible que pour des raisons diverses, l'emploi du temps de votre enfant puisse être modifié. La modification est portée à votre connaissance soit par une mention à signer dans le carnet de correspondance (collège) soit par une circulaire distribuée aux élèves concernés (lycée).

## **ABSENCE D'UN PROFESSEUR**

Dans un souci d'efficacité, en cas d'absence d'un professeur, les cours seront remplacés.

## **ABSENCE D'UN ÉLÈVE - OBLIGATION DES PARENTS**

Lorsque votre enfant ne peut assister aux cours veuillez nous en aviser entre 8h30 et 9h le matin par téléphone au 04.42.27.14.47 ou mail ([ecolevsa@hotmail.fr](mailto:ecolevsa@hotmail.fr)) ou laisser un message avant 8h30 sur notre répondeur enregistreur. **Merci de ne pas utiliser les téléphones portables des enseignants ou direction.**

Pensez lors du retour de l'enfant à nous faire parvenir un certificat médical et à remplir un coupon d'absence dans le carnet de correspondance, qui sera à remettre au secrétariat. **Merci de ne pas envoyer un enfant malade à l'école.**

## **LIAISON PARENTS- ENFANTS**

**Les conflits entre enfants doivent exclusivement être réglés par l'équipe éducative.**  
**Les parents ne doivent pas intervenir directement auprès des enfants ou d'autres parents.**

## **AUTORISATION DE SORTIE**

Les élèves sont sous la responsabilité de l'établissement pendant les heures de cours définies par l'emploi du temps. Afin de permettre une gestion rigoureuse, veuillez nous retourner la fiche "autorisation de sortie" (ci-jointe). Vous remplirez également le carnet de correspondance qui sera remis à l'élève lors de la rentrée et devra toujours rester en sa possession. (en cas de perte dudit carnet, celui-ci devra être obligatoirement racheté aux frais de l'élève auprès du secrétariat)

**Les élèves autorisés à sortir à 12h ne pourront réintégrer l'école qu'à la sonnerie de 12h55.**

## **DISPENSE DE COURS EN EPS**

Deux cas : Dispense longue (plus de quinze jours) avec certificat médical, l'élève peut à la demande des parents ne pas assister aux cours et rester à la maison ou en répartition.

Dispense temporaire sur demande des parents avec ou sans certificat médical, l'élève assiste normalement aux cours d'EPS, le professeur lui confiant une tâche appropriée à sa Situation. Dans les deux cas le certificat médical est à remettre au professeur et **le double au secrétariat.**

Une tenue est obligatoire pour la pratique de l'EPS : pantalon marine et T-shirt blanc griffés VSA.

## **STAGE EN ENTREPRISE**

**Pour les élèves de la classes de 2nd un stage en entreprise obligatoire aura lieu à la fin de l'année scolaire. Les informations nécessaires seront transmises aux élèves.**

## **PARKING**

Il est formellement interdit aux élèves et parents d'élèves de garer leur voiture ou deux roues dans le parking visiteurs. Des places sont à leur disposition dans le parking à côté de la gendarmerie. Possibilité de se garer dans le parking Malacrida.

## **REPAS**

Les enfants qui déjeunent sur place doivent amener leur repas ou seront livrés par la société de restauration.

L'école se décharge de toute responsabilité en cas d'intoxication alimentaire pour les repas venant de la maison ou du service de restauration

**Il est strictement interdit de se faire livrer au portail de la nourriture par tout autre enseigne.**

### **MEDICAMENTS**

Aucun médicament ne pourra être administré à votre enfant sans prescription médicale, veuillez SVP en cas de traitement remettre dans une pochette les médicaments et l'ordonnance.

*PENSEZ QUE POUR LA PLUPART D'ENTRE VOUS, LE BACCALAURÉAT, L'ÉPREUVE ANTICIPÉE DE FRANÇAIS, LE BREVET, LES EXAMENS DE CAMBRIDGE VOUS ATTENDENT. POUR LES AUTRES ÉLÈVES UN TRAVAIL SÉRIEUX ET RÉGULIER EST LA GARANTIE D'UNE RÉUSSITE, ET L'ASSURANCE DU PASSAGE EN CLASSE SUPÉRIEURE.*

**A TOUS BONNE ANNÉE SCOLAIRE**

La Directrice

Signature de l'élève.....  
"Lu et approuvé"

Signature des parents .....  
"Lu et approuvé"

(un exemplaire à nous renvoyer, un exemplaire à conserver)



*ÉCOLE PRIVÉE VAL- SAINT- ANDRÉ*  
*V.S.A School*  
Des Maternelles aux Terminales / International Sections  
Sections Bilingues : E.F.L  
société au capital de 7 622,45 €  
RCS Aix en Provence BP 407 661 057 Ape 802 A  
19 Avenue Malacrida  
13100 AIX EN PROVENCE  
Tél. 04.42.27.14.47 Fax 04.42.27.23.16  
Internet : [www.ecole-val-saint-andre.fr](http://www.ecole-val-saint-andre.fr)  
Email : [ecolevsa@hotmail.fr](mailto:ecolevsa@hotmail.fr)

Objet : Uniforme de l'école

Madame, Monsieur,

En ce qui concerne l'uniforme nous avons opté pour la solution suivante :

- Pour l'uniforme au quotidien

Obligatoire pour les classes de maternelles

- Polo shirt marine foncé : manches courtes et longues
- Sweat shirt gris clair : zippé ou pas (le bas du vêtement restant à votre convenance pantalon ou jupe)

Nous vous informons qu'il vous appartiendra de respecter le code couleur qui sera le suivant :  
Obligatoire pour les classes de Primaires, 6<sup>èmes</sup> et vivement conseillé pour les 5<sup>èmes</sup> et les autres classes :

- Polo shirt marine foncé : manches courtes et longues
- Sweat shirt gris clair : zippé ou pas (le bas du vêtement restant à votre convenance pantalon ou jupe)
- Pour la pratique du sport ( : primaires, collèges et lycées)
  - Polo shirt blanc : manches courtes et longues
  - Pantalon de sport marine foncé et sweat shirt gris clair (zippé ou pas)
  - Short marine foncé

TSVP

Attention seul l'écusson de l'école devra figurer sur les vêtements coté gauche : hauteur de la poitrine, et poche du pantalon (pas d'élément décoratif autre ex : bande de couleur ...)

Après vérification vous devriez trouver tous ces vêtements dans les enseignes suivantes :

- H&M, Décathlon, Kiabi, Zara...

Les écussons seront à votre disposition à l'école pour le prix de 2 EUROS (à l'unité).

Vous pouvez soit les broder vous-même, soit les faire broder par Madame Catherine BOZIN-MAZOYER, en charge de cette fonction : [catherine.bozin@orange.fr](mailto:catherine.bozin@orange.fr)

Ainsi nous espérons que dès la rentrée tous les enfants pourront être en possession de leurs tenues.

Veillez agréer Madame, Monsieur l'expression de nos meilleurs sentiments

# ECOLE PRIVEE VAL SAINT ANDRE

## FICHE SANITAIRE

### RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX

#### REPRESENTANT LEGAL 1

Nom :  
Prénom :  
Lien de parenté :  
Situation matrimoniale :  
Date et lieu de naissance :  
Adresse :  
CP : Ville :  
Téléphone fixe :  
Téléphone mobile :  
Téléphone professionnel :  
Email :

#### REPRESENTANT LEGAL 2

Nom :  
Prénom :  
Lien de parenté :  
Situation matrimoniale :  
Date et lieu de naissance :  
Adresse :  
CP : Ville :  
Téléphone fixe :  
Téléphone mobile :  
Téléphone professionnel :  
Email :

#### PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE SI DIFFERENTS DES REPRESENTANTS LEGAUX

Nom : Prénom :  
Adresse :  
CP : Ville :  
Lien avec l'enfant Téléphone fixe : Téléphone mobile :

**RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT**

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Sexe :

Classe :

**- VACCINATION DE L'ENFANT**

(se référer au carnet de vaccination de l'enfant)

VACCINATION OBLIGATOIRE	Date de la dernière vaccination
Antipoliomyétilique (D+T+poliu) anti-diphtérie, antitétanique	-----/-----/----- -----/-----/----- -----/-----/-----

VACCINATIONS RECOMMANDEES	Date de la dernière vaccination	Date du dernier test
Antituberculeuse BCG	-----/-----/-----	
Antirubéolique ROR	-----/-----/-----	
Autres	-----/-----/-----	

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre indication.  
Attention : le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication

**- MALADIES INFANTILES**

<b>RUBEOLE</b>	<b>VARICELLE</b>	<b>ANGINE</b>	<b>RHUMATISME ARICULAIRE AIGU</b>	<b>SCARLATINE</b>
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<b>COQUELUCHE</b>	<b>OTITE</b>	<b>ROUGEOLE</b>	<b>OREILLONS</b>	<b>AUTRE</b> <b>Préciser :</b>
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

**- RECOMMANDATIONS UTILES**

Prothèses dentaires

oui  non

Prothèses auditives  oui  non



Port de lunettes  oui  non

Mouille son lit  oui  non  
ou ses vêtements

Réglée (si c'est une fille)  oui  non

### - HABITUDES ALIMENTAIRES

L'enfant souffre d'allergie alimentaire  oui  non

Si oui, à quoi, préciser la cause et indiquer la conduite à tenir

.....  
.....

L'enfant souffre d'intolérance alimentaire  oui  non

Si oui, à quoi, préciser la cause et indiquer la conduite à tenir

.....  
.....

### - ALLERGIES (autres qu'alimentaires), CONTRE-INDICATIONS, PROBLEMES DE SANTE

L'enfant souffre d'allergie (médicaments, poils d'animaux,...)  oui  non

Si oui, à quoi, préciser la cause et indiquer la conduite à tenir

.....  
.....

L'enfant souffre d'asthme

Si oui, préciser la cause et indiquer la conduite à tenir  oui  non

.....  
.....

L'enfant prend un traitement médical

oui  non

Si oui, lequel ?

.....  
.....

*Joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Attention : aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance*

### - MEDECIN ET HOSPITALISATION

MEDECIN TRAITANT :

Nom :

Ville :

N° téléphone :

HOSPITALISATION :

Je soussigné(e).....

autorise mon (mes) enfant(s) à pratiquer les différentes activités proposées par la structure, autorise les services d'urgence à pratiquer les soins nécessaires, certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à prévenir les services de toute modification (changement d'adresse, problème de santé, situation familiale...). Je certifie que mon enfant ne présente aucun symptôme de maladies contagieuses, et dans le cas contraire m'engage à le garder chez moi. Si mon (mes) enfant(s) suit un traitement, je m'engage à fournir le médicament dans son emballage d'origine marqué au nom de l'enfant.

Fait à.....le...../...../.....

Signature des 2 représentants légaux :